

Séminaire «habiter dans une pension de famille ou une résidence accueil » 4 juin 2019

INTRODUCTION DE LA JOURNEE PAR MADAME ISABELLE DELAUNAY Directrice régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Bonjour Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui plus de 100 participants à cette journée

11 départements sur 12 sont représentés

Nous avons le plaisir d'accueillir les professionnels des PF –directeurs, responsables de service, hôtes maitresse de maison, animateurs et des résidents

Des SIAO

La MRIE

Les fédérations régionales concernées, membres du comité régional plénier

- o Coordination régionale SANTE MENTALE France
- o FAPIL
- Fédération des acteurs de la solidarité
- o SOLIHA
- o UNAFO

De même que

- o La Fondation Abbé Pierre
- o Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées

Les institutions membres du comité régional de validation

- o SGAR
- DREAL, avec qui nous sommes en lien très étroit puisque nous cogérons ce dispositif financé à la fois sur l'investissement et le fonctionnement; la DREAL conclura d'ailleurs la journée
- Des DDCS/pp et DDT

Un panel très large et diversifié qui témoigne de l'importance de cette offre de logement adapté que sont les PF et les RA et qui augure d'une richesse des débats,

Cette journée a été organisée et pensée pour laisser une grande place aux échanges entre les participants (mes collaborateurs vous présenteront le dispositif de cette journée)

⇒ Dans l'objectif de créer des synergies, des mutualisations entre les différents acteurs impliqués dans les pensions de famille – gestionnaires, hôtes et accompagnants, résidents, institutionnels,

1. La stratégie régionale de développement des PF et sa mise en œuvre régionale

Ce séminaire s'inscrit aussi dans le cadre du développement des pensions de famille et résidences accueil, c'est pourquoi, avant de laisser la place aux échanges et aux intervenants de cette journée, je souhaitais introduire cette journée en revenant :

- o sur la mise en place du plan de développement des pensions de familles
- o et ses modalités de mise en œuvre à l'échelle régionale

Ce plan de développement national s'inscrit dans la politique du logement d'abord, qui comme vous le savez tous, vise <u>avant tout et d'abord</u> à penser et à favoriser l'accès au logement de toutes personnes mal logés ou sans abris.

Dès leur création en 2002, les PF sont définies comme « une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion, offre qui doit permettre à ces personnes une réadaptation sociale dans un environnement chaleureux et convivial ». Ce dispositif a été largement plébiscité par les différents acteurs sociaux car jugé pertinent et répondant à un besoin.

Dans le cadre de cette politique du logement d'abord, les PF bénéficient de crédits supplémentaires de fonctionnement financés sur le BOP 177 et d'investissement financé via les PLAI.

2.1 Tout d'abord, les éléments chiffrés de ce plan 2017/2022 (voir diaporama)

 10 000 places créés et financées sur 6 ans au niveau national dont 1/3 de Résidence Accueil sur la période 2017 à 2022

Notre objectif régional de création est de 996 places dont 300 places environ de RA

* A mi-parcours du plan, l'existant en chiffres en ARA (cartographie présentée en diapo)

- o Soit à ce jour 1 891 places ouvertes
- o 91 structures, dont 13 PF crées depuis 2017 au-delà des extensions de PF existantes
- Soit 327 nouvelles places effectivement ouvertes depuis le lancement du plan, dont 87 places en résidence accueil
- Commentaires carto:
 - en vert les PF (dites classiques); en rouge les RA; et en jaune les créations de PF définitivement validées, donc inscrites dans le fichier des établissements FINESS, mais non encore ouvertes (ce fichier est accessible à tous)
 - Au total 415 places ont reçu un avis favorable du comité (je reviendrai ensuite sur ces phases de réalisation du plan)
 - Ainsi, 1/3 des 996 places a été ouvert,
 - Et 3/4 (75%) des 996 places préemptées puisque déjà validées.
 - tous les départements ont vu leur nombre de places augmentées avec la mise en place du plan mais nous ne sommes qu'à mi-parcours
- Toujours sur les aspects chiffrés du plan, il me parait utile de revenir sur les modalités de la programmation régionale du plan (et vous indiquez comment nous avons travaillé au niveau régional pour décliner dans chaque département l'objectif régional ?)
 - La volonté du préfet de région a été de <u>mailler équitablement</u> l'ensemble du territoire ARA

- Pour ce faire, une programmation par département a été réalisée au regard du taux d'équipement des départements fin 2016; Diapo sur l'évolution des taux d'équipement)
- Fin 2016, écart de 7.1 entre le moins bien et le mieux doté (de 4.9 à 12)
- A fin 2022, cet écart devrait être réduit de moitié soit à 3.9 (de 10.7 à 14.6)
 On peut constater que la programmation fait évoluer de manière plus équitable l'équipement en PF des 12 départements entre la situation initiale (fin 2016) et la situation en fin de plan (2022) (visuellement, la ligne est plus harmonieuse et moins saccadée)
- A l'échelle infra départementale, ce sont les directions départementales DDCS/PP et DDT qui sont en charge du développement territorial en lien avec les instances PDALHPD et en lien avec l'observation des besoins réalisée par les SIAO;

2.2 La mise en place du plan à l'échelle régionale, ce sont aussi de nouvelles modalités de validation des projets afin de sécuriser le montage des projets et des promoteurs

- Les 12 départements connaissent leurs objectifs à 6 ans, et ont donc ainsi une lisibilité pour développer et accompagner les projets, car nous le savons, le montage d'une pension de famille est complexe et soumis à de nombreux aléas
- o La mise en place d'une nouvelle procédure régionale de validation des projets,
 - d'un comité régional de validation inter institutionnel, composé du SGAR, de la DREAL, de l'ARS et avec la participation de directions départementales DDCS et DDT
 - et une validation en 2 temps avec un avis en opportunité dès le début du montage du projet gageant les PLAI pour le bâti (objectif annuel PLAI de 196 logements pour 2019) et les crédits de fonctionnement, et ensuite la validation du projet social
 - la mise en place d'un comité plénier annuel associant les fédérations régionales visant à assurer le suivi de la mise en œuvre du plan
 - Le règlement de fonctionnement de ce comité est sur le site INTERNET de la DR, ainsi que tous les éléments relatifs au PF en région

2. Malgré ces précautions, le constat de retard pris dans les sorties des projets, constats faits dans toutes les régions Diapo sur l'état d'avancement du plan

- A ce jour, il reste 254 places à valider sur les 966 places à créer, ce qui représente environ une dizaine de projets : à mi-parcours, la situation parait plutôt satisfaisante à priori si les dossiers sont présentés rapidement
- Pourtant, nous constatons des retards pris dans la réalisation des ouvertures programmées
- Soit en 2017 et 2018, seulement 55% d'ouverture réelle sur l'année par rapport aux prévisions
- Nous savons qu'il s'agit de décalage d'ouverture le plus souvent pour des aléas de foncier ou de constructions,

- Il est important de rappeler que le plan de développement combine une programmation régionale à 6 ans et un financement annuel lié au rythme de création des places, d'où des difficultés si l'effectivité d'ouverture des places se décale par rapport aux montants des crédits programmés en loi de finance annuelle.
- C'est pourquoi, une enquête nationale est en cours pour identifier les objectifs quinquennaux de chaque département et réaliser un 1^{er} bilan concernant l'atteinte des objectifs; des redéploiements pourraient être envisagés par le niveau national, avec toutefois une vigilance à apporter à la sécurisation des projets sur les rails;

3. Pour conclure sur ces éléments de cadrage du dispositif « PF », je voudrais attirer votre vigilance sur les enjeux suivants :

- o L'inscription des programmations de PF et RS dans les PDALHPD
- L'évaluation des besoins doit s'appuyer sur les données produites dans le cadre des diagnostics à 360° et des données du SI SIAO
- A cet égard, je veux rappeler et insister sur le fait que les SIAO doivent obligatoirement être associés à l'orientation des personnes vers les PF et RA, ce qui signifie :
 - Que les SIAO ont, dans un 1^{er} temps, connaissance de la totalité de l'offre existante communiquée par chacune des structures ouvertes,
 - et dans un 2^{ème} temps connaissance de la disponibilité des places, également communiquée par le gestionnaire de la structure

Et ce qui ne signifie pas que le gestionnaire n'a pas la maitrise du peuplement de sa structure puisqu'il peut refuser une proposition d'orientation, en argumentant.

Cette question de la proposition d'orientation par les SIAO, je le sais, est sensible mais c'est un enjeu en termes :

- de simplification pour le demandeur et le référent social: 1 seul point d'entrée et un accès à l'ensemble de l'offre disponible
- de lisibilité des besoins puisque le SI SIAO a aussi une fonction d'observation de la demande, des besoins et des réponses apportés; si sa vision est partielle, l'observation ne sera pas fiabilisée
- en termes de politiques publiques et en l'occurrence de lutte contre le sans abrisme; les PF disposent de financements publics (et notamment P177 pour le financement des hôtes et à ce titre ont l'obligation de s'inscrire dans les orientations et le cadrage de ces politiques)

4. A présent, revenons à l'ordre du jour de cette journée « habiter en pension de famille ou en résidence accueil»

A l'origine de cette journée, des constats faits par le comité régional de validation (en 2 ans de fonctionnement et une trentaine de dossiers validés),

- o une très grande diversité des projets présentés,
- o Et surtout avec des tonalités très différentes selon le réseau professionnel d'appartenance
- o avec des impacts significatifs notamment sur les règlements intérieurs, et par conséquent sur le fonctionnement des structures et in fine sur la vie des résidents

- o c'est pourquoi, le comité régional a souhaité avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des pensions de famille et de la perception qu'en ont les résidents.
- o Et dans cette perspective, la DRDJSCS a commandité 2 missions d'études,
 - o l'une portant sur les règlements intérieurs des structures
 - o l'autre s'attachant à mieux connaitre le point de vue des résidents

L'ambition de cette journée est donc de partager les apports et les observations mis en lumière par les études et de prolonger ces travaux par une réflexion entre professionnels, résidents et institutionnels

Je vais passer la parole à mes collaborateurs qui vous présenteront en détail le déroulé de cette